



# RAPPORT ANNUEL 2015

sur le prix  
et la qualité  
du service public  
d'élimination des déchets

## LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- O1. Les moyens humains ..... p 4
- O2. Les moyens matériels ..... p 5
- O3. Les moyens financiers ..... p 6 à 8

## LA GESTION DE LA COLLECTE :

- O1. La collecte des déchets ménagers  
et assimilés ..... p 9 & 10
- O2. La collecte sélective ..... p 10 à 12
- O3. La collecte en déchetterie ..... p 13 & 14
- O4. L'évolution des flux ..... p 15

## LA COMMUNICATION :

- O1. Les actions de communication ..... p 15

## EDITO DU VICE-PRÉSIDENT



C'est seulement dans les années 2000, à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle que nous avons pu constater dans nos cantons une véritable prise de conscience de la nécessité du tri sélectif. Avant cette date, il faut bien reconnaître que c'était l'anarchie totale, presque tout était mis en vrac dans les poubelles, y compris les bouteilles en verre.

C'est tout d'abord notre SIMM du Haut Giffre qui a pris les premières vraies mesures en collaboration avec le SIVOM de la Région de Cluses.

Un gros travail d'information et de formation a tout d'abord été entrepris auprès des administrés et des écoles par les « ambassadeurs du tri » puis les cloches de tri sélectif sont apparues dans chaque village de notre communauté.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, notre CCMG a été créée et a pris la compétence Ordures Ménagères.

Dès 2015 un gigantesque effort a été entrepris qui a abouti à la création de 6 sites de containers semi-enterrés sur le territoire de notre CCMG, ce qui représente un total de 25 containers et un investissement de 390 178.43 € en autofinancement.

Cet effort se poursuit en 2016 avec comme but un équipement complet de tout le territoire. A ce jour 49 containers ont déjà été mis en place.

Parallèlement à cela la commission OM a finalisé le dossier de l'agrandissement et réhabilitation de la déchetterie de Jutteninges ce qui nous laisse espérer un début des travaux pour mi 2017 si tout se passe bien au niveau des lenteurs administratives habituelles dans ce beau pays de France.

Cela dépend de la révision du PLU de la commune de Taninges et de la déclaration de projet dont l'instruction sera opérée par les services de l'État. Nous comptons sur leur vélocité et sur leur contribution pour faire aboutir ce projet.

**Bernard CARTIER**

# LES MONTAGNES DU GIFFRE :

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taniuges et Verchaix.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour une durée illimitée.

- **Population totale :**  
11 850 habitants
- **Superficie :**  
351 km<sup>2</sup>
- **Tissu économique :**  
989 entreprises implantées sur le territoire
- **Emploi :**  
2 222 emplois salariés dans le secteur privé
- **Habitat :**  
4 800 résidences principales  
8 730 résidences secondaires

Source INSEE 2010, 2011 et 2012  
Registre du commerce et des sociétés 74



La Communauté de Communes assure le service d'élimination de déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses 8 communes membres.

Ce service comprend :

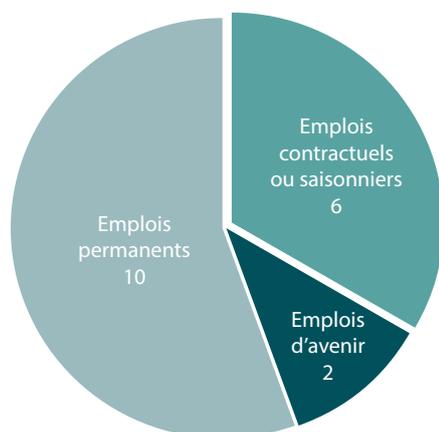
- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- la gestion de la déchèterie intercommunale et la valorisation des filières.

La politique déchets de la Communauté de Communes s'articule autour de deux axes majeurs :

- mettre en œuvre un service public de qualité qui prend en compte les particularités du territoire notamment sa forte vocation touristique qui génère une saisonnalité de l'organisation du service de collecte avec des périodes hautes en hiver et l'été,
- développer un service durable qui participe aux économies de ressources en développant le tri sélectif.

## O1. Les moyens humains

Nombre d'agents :



Répartition des postes :

COLLECTE :

- 7 agents titulaires
- 6 agents contractuels ou saisonniers
- 2 agents en emploi d'avenir

ADMINISTRATIF :

- 2 agents

Avancements :

- 2 avancements d'échelons

Mutations, détachements et disponibilité :

- 1 arrivée par voie de mutation
- 1 départ par voie de mutation

Formations :

- 2 agents ont suivi la formation d'intégration à la fonction publique (5 jours)

1 offre d'emploi a été publiée sur le CDG74

### Protection sociale des agents :

La loi de modernisation de la Fonction Publique Territoriale du 2 février 2007, complétée par le Décret N°2011-1474 du 7 novembre 2011, permet aux employeurs publics territoriaux qui le souhaitent, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La CCMG, dans une démarche volontariste d'action sociale, a proposé d'accompagner les agents de la collectivité dans la prise en charge de leur protection complémentaire santé dans le cadre de la formule de labellisation.

La CCMG participe à hauteur de 10 € par mois, par agent.

### Perspectives 2016 :

- > Dans une même démarche d'action sociale, la CCMG proposera d'accompagner les agents de la collectivité dans la prise en charge de leur protection complémentaire prévoyance dans le cadre de la formule de contrat groupe après avoir effectué une mise en concurrence, afin de faciliter l'accès de chaque agent à cette garantie. Une participation financière d'un montant de 10 € par mois sera allouée aux agents qui auront justifié de leur adhésion à l'offre de mutuelle en complémentaire prévoyance dans le cadre d'un contrat groupe.

## O2. Les moyens matériels

---

Le pôle administratif du service environnement est situé dans les locaux de la Communauté de Communes se situant 508 avenue des Thézières à Tanninges.

Le service collecte est installé sur le site de la déchèterie de Jutteningen à Tanninges.

### Les faits marquants de 2015 :

Acquisition de 2 véhicules pour le service collecte :

- 1 véhicule utilitaire (Renault MASTER)
- 1 camion benne (Renault) d'une capacité de 16 m<sup>3</sup> et pouvant contenir 19 tonnes



Ce qui porte la parc automobile de la CCMG à :

- 3 camions bennes
- 1 véhicule utilitaire
- 1 tractopelle

Tous les véhicules ont été marqués aux couleurs de la CCMG

### ► Perspectives 2016 :

- > Le budget 2016 du service ordures ménagères et déchets assimilés intègre les actions suivantes :
  - la modernisation du matériel de collecte avec l'acquisition d'un nouveau camion de collecte mixte (collecte de bacs et collecte de conteneurs semi-enterrés),
  - le poursuite de l'implantation de conteneurs semi-enterrés afin de moderniser les équipements mis à disposition des habitants.

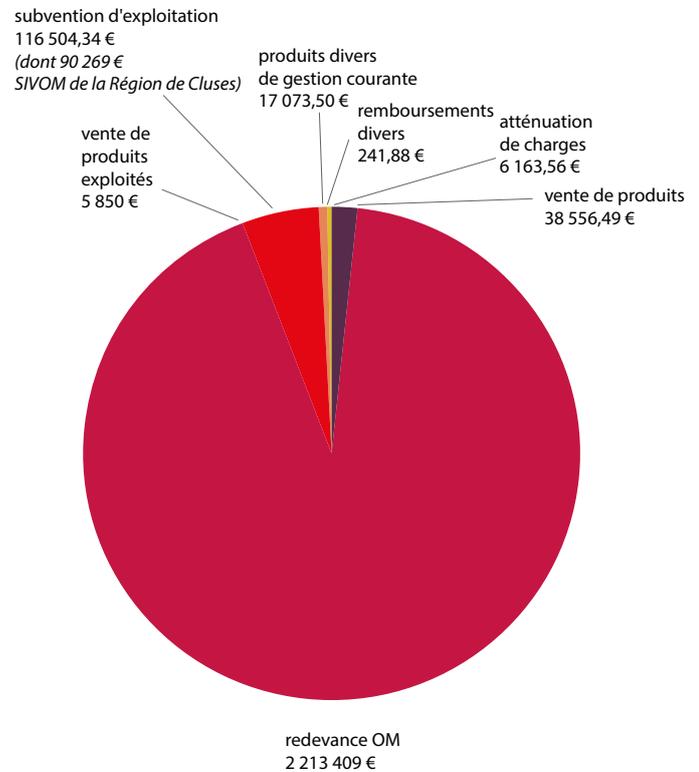
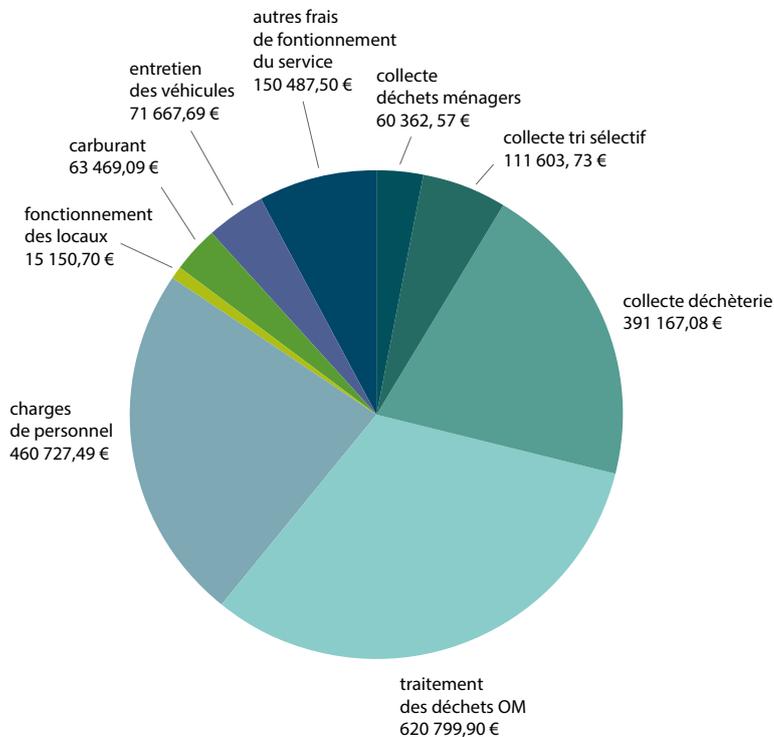
# O3. Les moyens financiers

## Le compte administratif du budget OM 2015

### Section de fonctionnement

DÉPENSES : 1 945 435,74 €

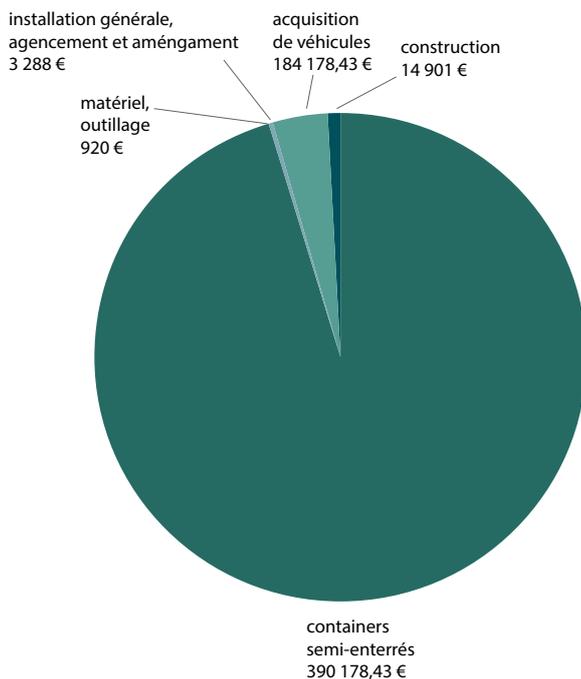
RECETTES : 2 397 798,77 €



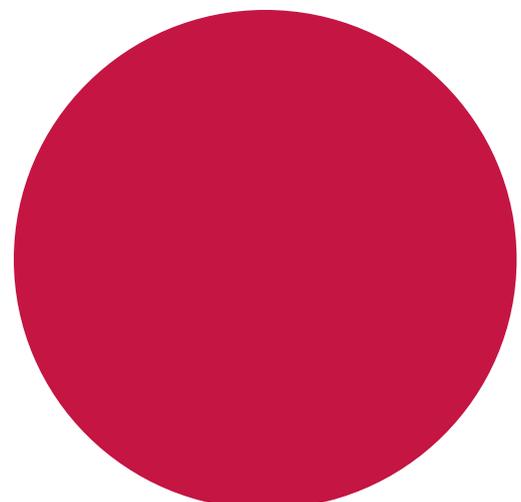
### Section d'investissement

DÉPENSES : 594 198,52 €

RECETTES : 250 690,23 €



affectation du résultat 2014  
250 690,23 €



## Évolution du budget principal depuis 2013 :

		CA 2013	CA 2014	CA 2015
Recettes Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Recettes investissement	21 564,71 €	67 990,62 €	250 690,23 €
	Recettes fonctionnement	2 337 446,79 €	2 285 118,70 €	2 397 798,77 €
	TOTAL	2 359 011,50 €	2 353 109,23 €	2 648 489 €
Dépenses Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Dépenses investissement	75 746,76 €	336 491,91 €	594 198,52 €
	Dépenses fonctionnement	2 569 456,17 €	2 173 928,47 €	1 945 435,74 €
	TOTAL	2 645 202,93 €	2 510 420,35 €	2 539 634,27 €

### Les ressources : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Pour les particuliers

La redevance est fixée forfaitairement, par habitation constituant une résidence principale, ou secondaire, ou une résidence meublée, quel que soit le temps d'occupation.

Ce tarif est de 160 € sur la totalité du territoire.

Pour les professionnels

Il est appliqué un tarif professionnel pour toute activité, quelle que soit la localisation du siège social de l'entreprise.

- Activité de type hébergement : (résidences, hôtels, chambres d'hôtes et gîtes, hébergements collectifs) calculé en fonction du nombre d'unités (appartements, chambres, lits ou emplacements d'accueil).

- Autres activités professionnelles : seuls les déchets pris en charge correspondent aux déchets assimilés aux ordures ménagères.

L'enlèvement et le traitement des autres types de déchets vous incombent entièrement, des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement doivent être contactées.

Les tarifs sont établis de la façon suivante et comprennent les dépôts en déchèterie :

- 240 € tarif commun à tous les producteurs de déchets, soit un conteneur de 270 litres maxi par semaine.

- 480 € pour les artisans déposant des déchets de chantier ou commerce, mêmes saisonniers.

- 2 400 € tarif commun à tous les gros producteurs de déchets, soit une production hebdomadaire de plusieurs conteneurs de 270 litres.

- 5 120 € pour les très gros producteurs de déchets (type moyenne surface commerciale, primeurs...) Les professionnels en capacité de justifier une démarche volontariste de réduction des déchets pourront, après avis de la commission, bénéficier de tarifs minorés.

### Les faits marquants de 2015 :

Le produit global s'élève en 2015 à 2 213 409 € pour 10 235 redevables.

Lors du vote des tarifs pour l'année 2015, le conseil communautaire a décidé d'adapter le tarif « service partiel », qui comprenait les chalets d'alpage. Le tarif chalet d'alpage a été ajusté en fonction des critères suivants :

- collecte en porte à porte impossible

- traitement et incinération

- collecte en PAV et traitement du tri sélectif

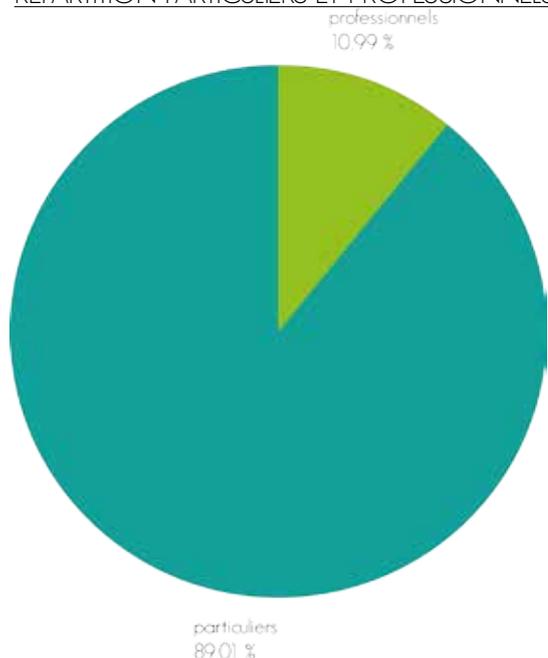
- accès en déchèterie

En 2015, le service a traité 462 réclamations sur 10 235 factures envoyées.

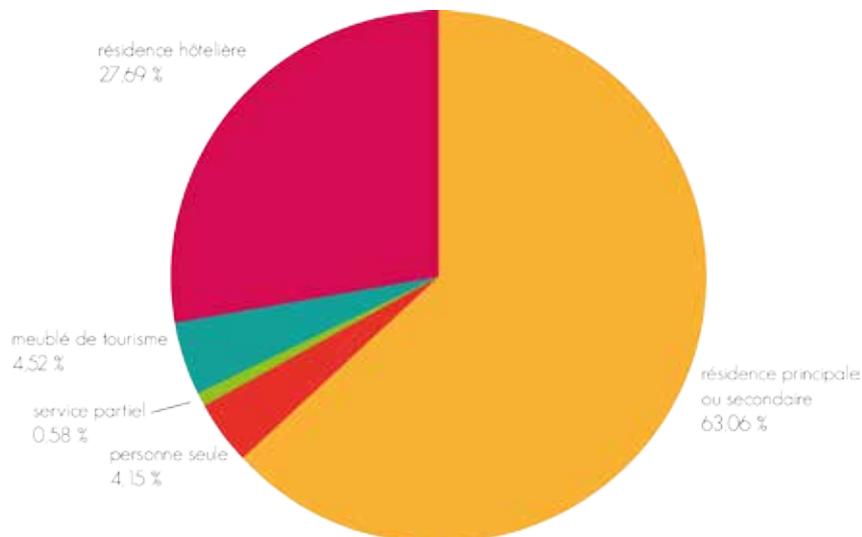
Il a été décidé un tarif de 95 € pour les chalets d'alpage compte-tenu des caractéristiques du service rendu, notamment la collecte réalisée en Point d'Apport Volontaire.

Seules les communes de Taninges et de Morillon sont actuellement concernées par ces tarifs.

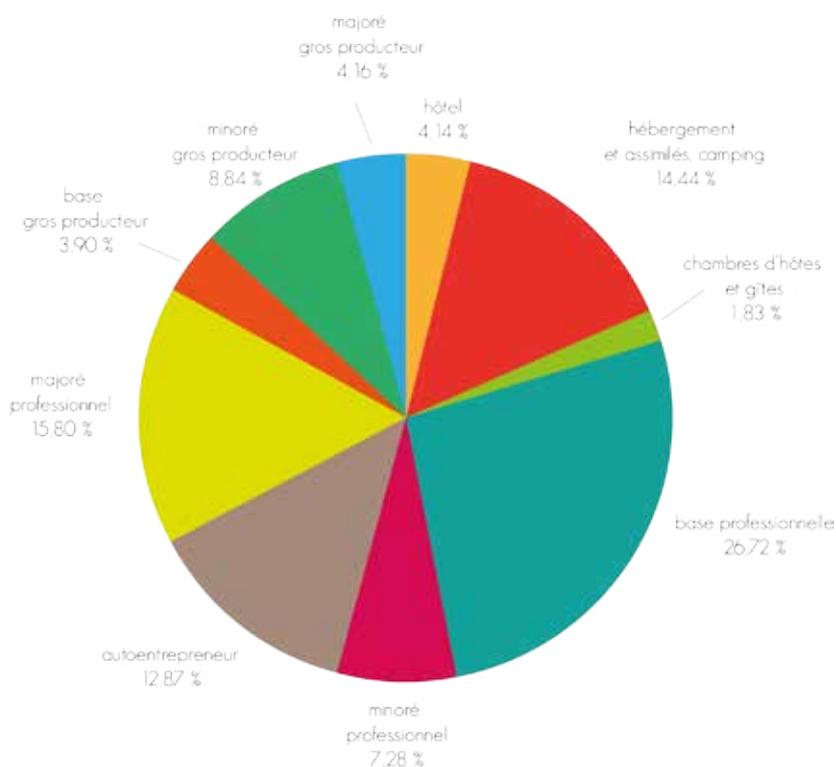
#### RÉPARTITION PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS



#### TYPES DE TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS



#### TYPES DE TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS



#### Perspectives 2016

Afin de mieux anticiper les changements de situation des abonnés du service, il est prévu d'envoyer une note d'information en amont de l'envoi de la facture afin de pouvoir opérer les changements nécessaires avant l'envoi de la REOM 2016.

# O1. La collecte des déchets ménagers et assimilés

---

Elle s'effectue par camion-benne de manière mixte : porte à porte et points de regroupement.

Porte à porte : les conteneurs et les sacs sont la propriété des usagers.

Points de regroupement :

- ils sont définis, en concertation avec la CCMG, et aménagés, par la commune (construction de cabanes, aménagement de plateforme ...), de telle sorte qu'ils rassemblent les déchets pour les usagers situés en secteurs inaccessibles aux camions-bennes ou trop éloignés (pour optimisation économique dans ce cas) ;
- c'est la CCMG qui est propriétaire du matériel (des conteneurs).

La CCMG installe des points de collecte (OM et tri) en conteneurs semi-enterrés sur les communes membres.

### La fréquence de collecte :

Du fait du caractère touristique du territoire des Montagnes du Giffre, le rythme de collecte est spécialement adapté selon les périodes annuelles.

### Les règles de base de collecte :

Les dépôts en vrac ne sont pas autorisés : utilisation de conteneurs ou de sacs agréés ; les conteneurs doivent être entretenus par leurs propriétaires.

Les circuits et les horaires de collecte doivent être respectés : les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés dans les meilleurs délais après la collecte, ils doivent être présentés en bordure de voie publique (poignées orientées côté route).

Le contenu doit être réglementaire, ne sont pas admis à la collecte des ordures ménagères : le verre et les emballages recyclables (à déposer aux points de tri sélectif), les déchets verts (à déposer en déchèterie, et déchets verts ligneux à déposer à la station d'épuration de Morillon), les huiles de moteur ou végétales (recours à une filière privée pour les professionnels, et à déposer en déchèterie pour les particuliers), pas de cartons, encombrants et gravats (à déposer en déchèterie), pas de « déchets dangereux ».

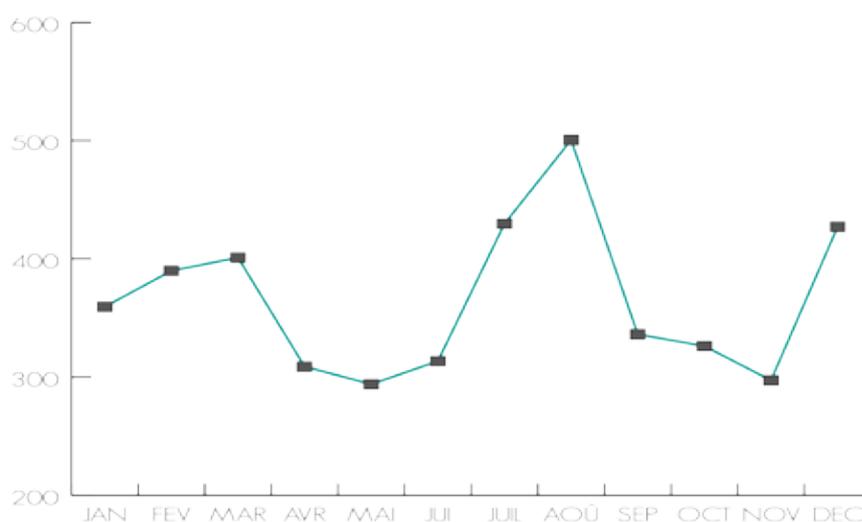
Les déchets issus de l'artisanat, des bureaux et de l'industrie collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages sont autorisés. Mais, le service ne concerne pas l'élimination des déchets en provenance des activités industrielles ; les industriels contractualisent avec des opérateurs privés pour l'élimination ou la valorisation des déchets industriels banals.

### Le traitement des ordures ménagères :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont amenées à l'usine d'incinération de Marignier, propriété du SIVOM de la Région de Cluses. La CCMG est membre du SIVOM de la Région de Cluses, et il lui a délégué la compétence « traitement ». Cette usine permet d'éliminer les déchets par auto-combustion.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

	Ordures ménagères collectées (en tonnes)
JANVIER	359,48
FÉVRIER	389,86
MARS	401,04
AVRIL	308,92
MAI	293,96
JUIN	313,48
JUILLET	429,69
AOÛT	500,54
SEPTEMBRE	336,20
OCTOBRE	326,74
NOVEMBRE	297,26
DÉCEMBRE	427,10
TOTAL	4 384, 27



## O2. La collecte sélective

La collecte des aires de tri est sous-traitée à une entreprise privée car elle nécessite des camions spéciaux. Le traitement des déchets issus du tri sélectif est délégué, comme pour les ordures ménagères, au SIVOM de la Région de Cluses.

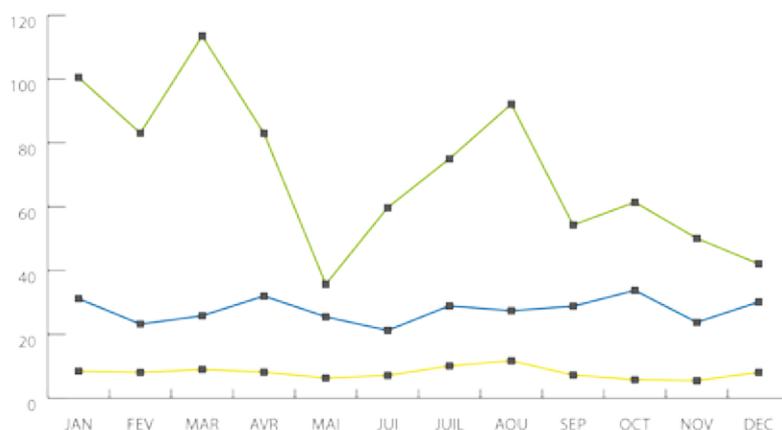
Les usagers doivent déposer dans les points d'apport volontaire (voir liste des points ci-après) :

- les verres,
- les corps creux (flacons en plastique et emballages métalliques),
- les corps plats (papiers, journaux, briques alimentaires, cartonnets).

Les autres déchets (hors amiante et plantes invasives) doivent être déposés à la déchèterie de Jutteningen (Taninges).

## ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR L'ANNÉE

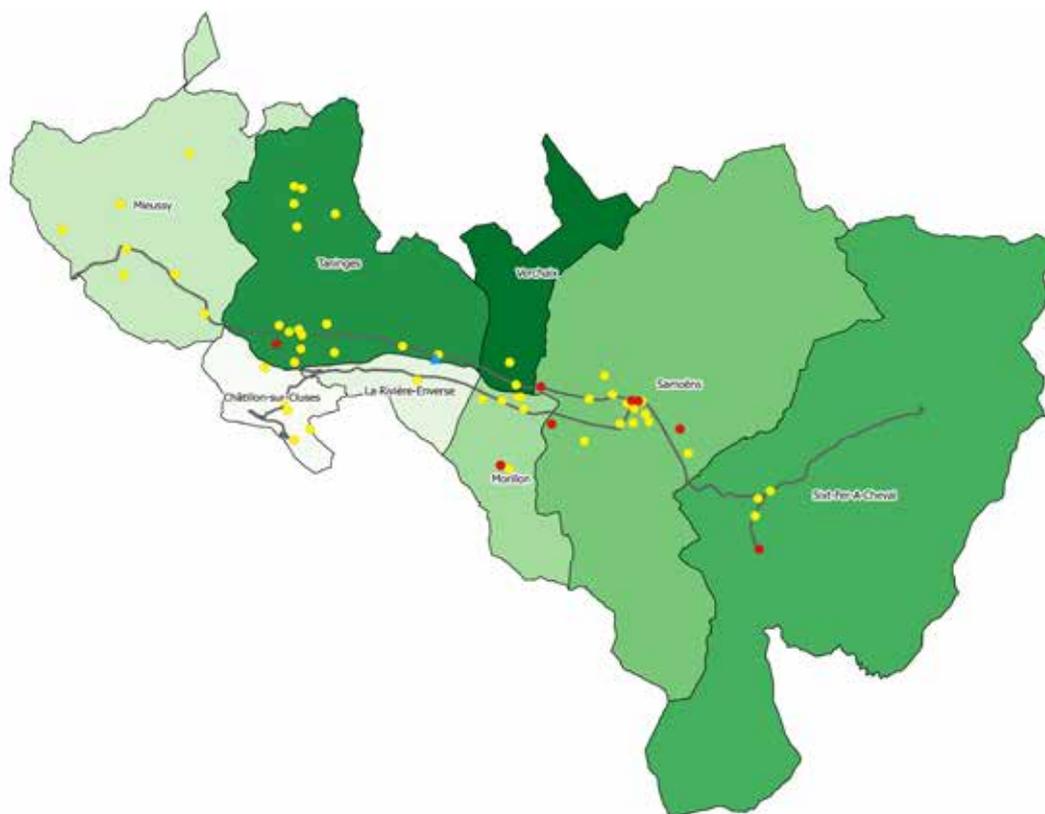
	VERRE	CORPS CREUX	CORPS PLATS
JANVIER	100,520	8,500	31,200
FÉVRIER	83,070	8,060	23,220
MARS	113,485	9,000	25,820
AVRIL	83,000	8,200	32,040
MAI	35,700	6,300	25,500
JUIN	59,736	7,120	21,240
JUILLET	75,030	10,120	28,940
AOÛT	92,150	11,720	27,380
SEPTEMBRE	54,285	7,240	28,840
OCTOBRE	61,424	5,800	33,780
NOVEMBRE	50,090	5,500	23,780
DÉCEMBRE	42,105	8,100	30,140
TOTAL	850,595	95,660	331,880



Au total, ce sont 1 278 tonnes de déchets qui ont pu être recyclés.

L'engagement de tous dans le tri est un enjeu très fort.

## Les points d'apport volontaire sur le territoire :



### > CHÂTILLON-SUR-CLUSES

- Chez Blanc direction Les Carroz
- La Côte Le Pissoir
- Sous les Bois
- Route de Saint Sigismond
- Salle Béatrix

### > MIEUSSY

- Pont de Boche
- Matringes
- Chef Lieu vers la Gare
- Epenanches
- route de Sommand
- Dessy
- Anthon vers Ley Lac
- Sommand

### > MORILLON

- Lac Bleu Parc Accrobranches
- Le Caton
- Grand parking
- Les Esserts station N°2
- Les Esserts parking (verre uniquement)
- lieu-dit « Vers le Pont »
- « Visigny »
- Bois de Champelle

### > SIXT-FER-À-CHEVAL

- Chef Lieu vers La Gare
- Salvagny vers télésiège

### - Direction Fer-à-Cheval

- Vers cascade du Rouget (verre uniquement)
- cimetière au lieu-dit « Saint Pons »
- « Salvagny »

### > SAMOËNS

- Les Beules vers La fruitière
- Place du marché
- Cabane de La Piaz
- Le Bérrouze
- Carrefour Market
- Vallon d'en Haut
- Résidence de vacances Les Becchi (corps creux uniquement)
- Vercland
- Fermes Samoëns Grand Tétràs (corps creux et verre uniquement)
- Vers le camping du Giffre
- Face Hôtel des Glaciers (verre uniquement)
- Face Café de La Poste (verre uniquement)
- Vallon d'En Bas (verre uniquement)
- Cabane des Chênets (verre uniquement)
- Cabane de l'Eteley (verre uniquement)
- Parking Amoudruz
- Parking Veau Gras

### > VERCHAIX

- Chef Lieu
- Les Hottes - camping
- parking de l'école « Chef Lieu »

### > LA RIVIÈRE-ENVERSE

- Église - Chef Lieu
- La grotte

### > TANINGES

- La Savolière - Praz de Lys
- Garage des Remontées Mécaniques - Praz de Lys
- Place du Marché - Praz de Lys
- Grande Ourse - Praz de Lys
- Canevet - Praz de Lys
- Déchèterie de Jutteningen
- Verdevant
- Parking Centre de tri postal
- Parking face au Centre technique départemental/CCMG
- Quai du Bras de Fer
- Place de La Gare
- Garage Municipal de Mélan
- Stade et camping
- Claricy
- Blavallaz, route des Gets
- Champ de Flérier (verre uniquement)
- hameau de « Verdevant »

## Les faits marquants de 2015 :

Six nouveaux points d'apport volontaire ont été créés en 2015 :

- lieu-dit « Vers le Pont » (Morillon),
- « Visigny » (Morillon),
- parking de l'école « Chef Lieu » (Verchaix),
- cimetière au lieu-dit « Saint Pons » (Sixt-Fer-à-Cheval),
- « Salvagny » (Sixt-Fer-à-Cheval),
- hameau de « Verdevant » (Taninges).

## La collecte du textile :

La CCMG a signé un contrat depuis 2013 pour l'installation de colonnes textiles sur 5 sites répartis sur le territoire :

- Taninges - avenue des Thézières (2 colonnes)
- Taninges - déchèterie (2 colonnes)
- Mieussy - groupe scolaire (1 colonne)
- Samoëns (parking de Carrefour Market (2 colonnes)

La collecte des colonnes est réalisée par l'entreprise d'insertion Seforest basée à Meythet. Les vêtements ainsi collectés sont ensuite acheminés pour recyclage, en partenariat avec la société Trivallées, pour être triés puis valorisés en vêtements d'occasion, en chiffons d'essuyage ou en matière textile.

En 2015, cette collecte spécifique a permis de traiter 54 503,75 kg de textile sur l'ensemble du territoire.

## ► Perspectives 2016 :

> La prochaine campagne d'installation de points d'apport volontaire semi-enterrés prévoit les nouveaux sites suivants :

- |                                       |                            |                                |
|---------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| - Bois Dessous (Châtillon-sur-Cluses) | - Les Emonanches (Mieussy) | - Les Esserts 2 (Morillon)     |
| - La Fruitière (Samoëns)              | - Le Bouchet (Verchaix)    | - Salvagny (Sixt-Fer-à-Cheval) |
| - Les Beules (Samoëns)                | - Sous la Ville (Taninges) |                                |
| - Le Camping (Samoëns)                | - Les Esserts 1 (Morillon) |                                |

Soit au total, l'installation de 49 conteneurs dont :

- 19 conteneurs ordures ménagères,
- 10 conteneurs corps creux,
- 10 conteneurs corps plats,
- 10 conteneurs verre.

> Intégration de la gestion des déchets dans l'ensemble des politiques publiques et notamment anticiper la localisation des sites de collecte pour les programmes neufs d'habitat

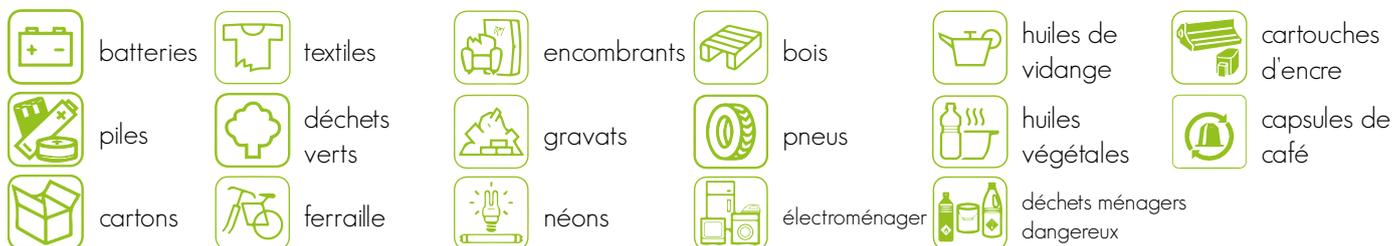
> Optimisation de la valorisation des déchets

> 123 conteneurs semi-enterrés sont présents sur le territoire dont 25 nouveaux en 2015 et 49 en 2016.

# O3. La collecte en déchèterie

La déchèterie de Jutteningen (Taninges)

Elle est ouverte à tous les particuliers du territoire. Son accès est toléré aux artisans et commerçants.  
La déchèterie prend en charge :



LA COLLECTE 2015 EXPRIMÉE EN TONNES

	BATTERIES	CARTONS	DECHETS VERTS	ENCOMBRANTS	DEEE : GEM*	DEEE : hors froid	DEEE : PAM*	DEEE : écrans*
JANVIER	-	10,68	15,78	67,86	2,25	5,33	1,88	2,61
FEVRIER	-	15,76	24,70	51,96	1,23	2,83	0,78	0,78
MARS	-	11,86	40,86	67,82	2,66	5,78	2,23	2,65
AVRIL	-	12,98	88,02	97,10	2,51	6,03	2,34	2,31
MAI	-	9,52	172,06	83,72	1,48	2,76	3,31	3,32
JUIN	-	13,44	146,00	88,34	4,93	8,37	2,37	1,82
JUILLET	-	19,12	89,60	87,28	3,31	4,83	2,76	2,03
AOÛT	-	13,22	132,88	79,34	1,98	5,70	3,75	3,30
SEPTEMBRE	-	13,46	138,36	78,20	2,63	6,59	2,82	2,21
OCTOBRE	-	11,08	132,34	100,21	1,55	7,34	3,06	2,21
NOVEMBRE	0,15	13,36	88,80	85,46	2,44	4,95	3,49	2,12
DECEMBRE	-	26,46	40,88	66,26	2,97	9,14	2,88	1,76
TOTAUX	0,15	170,94	1 110,28	953,55	29,93	69,65	31,66	27,12

\* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
GEM : Gros Électroménager - PAM : Petit Appareil Ménager

	MÉTAUX	GRAVATS	INCINÉRABLES	VERRE	HUILE VÉGÉTALE	HUILE MOTEUR	AÉROSOLS	SOLVANTS NON CHLORÉS
JANVIER	13,42	25,98	105,40	33,02	0,81	-	-	0,15
FÉVRIER	10,70	22,44	136,08	34,09	-	-	0,03	-
MARS	16,74	27,38	130,18	46,36	-	0,90	-	0,20
AVRIL	29,08	81,46	63,92	34,96	1,03	-	0,08	0,16
MAI	21,22	97,10	37,84	6,84	-	1,53	0,04	0,15
JUIN	29,54	70,86	37,44	23,83	0,95	0,63	-	0,42
JUILLET	26,30	122,56	21,84	28,42	-	-	0,05	0,56
AOÛT	25,30	87,56	-	29,52	-	0,90	0,04	0,47
SEPTEMBRE	23,78	72,22	-	21,48	0,95	-	0,01	0,51
OCTOBRE	21,74	116,68	-	19,24	0,27	1,24	0,04	-
NOVEMBRE	19,52	69,60	-	-	-	-	0,02	0,34
DÉCEMBRE	17,68	44,48	8,88	6,18	0,81	0,90	0,02	0,14
TOTAUX	255,02	838,32	541,58	283,94	4,81	6,10	0,33	3,08

	PHYTOSANITAIRES	PEINTURES	PRODUITS DE LABORATOIRE	PILES	BOIS	CARTOUCHES ENCRE	CAPSULES CAFE	NEONS ET AMPOULES	PNEUS
JANVIER	-	0,91	-	-	50,72	0,02	0,12	-	4,08
FEVRIER	-	0,18	-	-	38,80	-	-	-	-
MARS	0,02	1,29	-	0,31	79,62	0,02	0,16	-	2,82
AVRIL	0,16	1,11	-	-	110,40	-	-	-	2,60
MAI	0,06	1,60	-	-	122,25	0,04	0,16	-	3,20
JUIN	0,04	1,26	-	0,26	134,86	-	-	-	6,14
JUILLET	0,02	1,03	-	-	109,34	0,02	0,19	-	-
AOÛT	0,04	1,36	0,01	0,14	122,96	-	-	-	4,44
SEPTEMBRE	-	1,09	-	-	125,90	0,01	0,18	-	3,18
OCTOBRE	0,04	1,93	-	-	126,90	-	-	-	3,40
NOVEMBRE	0,06	1,39	-	-	105,12	0,02	0,19	0,05	6,66
DECEMBRE	-	0,52	-	-	63,36	-	-	-	3,06
TOTAUX	0,43	13,66	0,01	0,71	1 190,23	0,13	1,00	0,05	39,58

Pour la déchèterie, le fonctionnement est assuré par les agents de la CCMG et la collecte par différents prestataires qui transfèrent les produits vers des filières de traitement, de recyclage et de valorisation appropriées.

Chaque filière mise en place permet de traiter les déchets dans les normes environnementales en fonction de leur nature et de leur usage. ces traitements évitent la diffusion de produits polluants dans l'environnement et permettent une valorisation de ces déchets.

Le traitement des filières de déchèterie permettent 3 types de valorisation :

- valorisation matières : recyclages et réutilisation (filière bois, ferrailles, cartons, D3E, pneus, gravats)
- valorisation organique : compostage (déchets verts)
- valorisation énergétique : incinération avec récupération de l'énergie électrique (encombrants et OM)

Le développement de filière nécessite une superficie suffisante pour faciliter l'accès et la gestion des bennes correspondantes. Il est important que les usagers respectent le tri lors des dépôts en déchèterie pour mettre chaque déchets dans la filière adéquate. Ceci permet de réduire les coûts de traitement et d'augmenter l'efficacité de la valorisation.

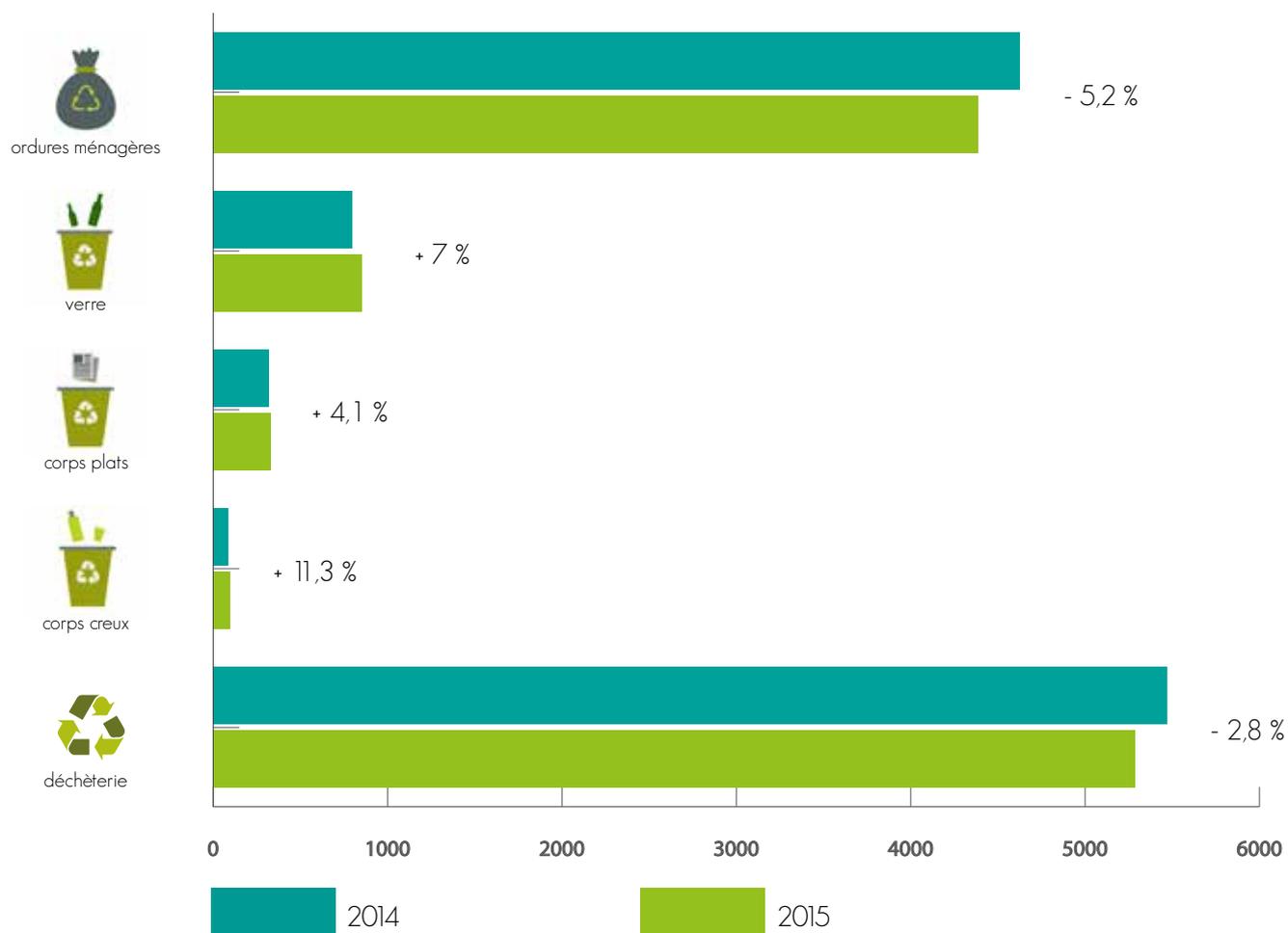
## Perspectives 2016

> Deux nouvelles filières seront mises en place :

- la benne DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) par la filière Eco-mobilier
- une gestion des palettes pour la réutilisation

> En 2016, les procédures administratives seront réalisées pour l'aménagement de la déchèterie (études de faisabilité, demande de permis de construire...). Ces aménagements permettront de répondre à l'augmentation des tonnages liée soit au développement de la population soit aux nouvelles filières. La sécurité des différents usagers constitue également un objectif majeur.

## O4. L'évolution des flux



### LA COMMUNICATION :

## O1. Les actions de communication

En partenariat avec le SIVOM de la Région de Cluses, la CCMG a réalisé une campagne d'affichage sur les bons gestes du tri. Tous les conteneurs des points d'apport volontaire ont été équipés d'autocollants rappelant aux usagers les règles de base du tri sélectif.

### ► Perspectives 2016

- > Création d'un support qui sera distribué en boîte aux lettres sur tout le territoire avec toutes les informations nécessaires aux usagers en matière d'ordures ménagères (tournées, rappel des règles...) de tri sélectif et de déchèterie.
- > Sensibilisation à la réduction des déchets : lutte contre le gaspillage, amélioration du tri au niveau de la déchèterie.

